

Charte des bénévoles

Cette charte a pour but de préciser le cadre dans lequel évoluent les bénévoles de Coup de Pouce Relais, de rappeler les règles destinées à assurer un fonctionnement cohérent de l'association. Chaque bénévole doit respecter les statuts et le projet associatif de Coup de Pouce Relais ainsi que la charte des bénévoles.

▣ Rappel des missions et des finalités de l'association

L'association a pour objet le développement d'un réseau d'aide et d'appui aux adultes et enfants habitant le 3ème arrondissement :

- en offrant diverses activités de jeux pour développer l'imagination, comprendre et savoir s'adapter, respecter les règles et goûter le plaisir d'être en société
- en pratiquant le prêt de jeux
- en répondant à l'attente des parents pour un accompagnement scolaire de leurs enfants de 5 à 11 ans pour développer chez ceux-ci le plaisir et le goût d'apprendre

▣ La place des bénévoles dans l'activité de l'association

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet associatif, le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivantes :

- accompagner les enfants et les familles pendant les temps d'espace-jeu
- accompagner les enfants pendant les temps d'accompagnement à la scolarité

Les bénévoles peuvent être également administrateurs et administratrices de l'association. Ils participent alors à la stratégie associative et au bon fonctionnement de l'association.

Des missions plus spécifiques ou plus ponctuelles sont également proposées en fonction des actions de l'association.

▣ Les droits des bénévoles

Coup de Pouce Relais s'engage à l'égard de ses bénévoles à :

- les informer sur les finalités de l'association, le contenu du projet associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités
- les accueillir et les considérer comme des collaborateurs à part entière
- définir leurs missions, leurs responsabilités et leurs activités ; leur confier des activités en lien avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité
- assurer une formation et un accompagnement régulier
- être à leur écoute

- leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance dans le cadre des activités confiées pour les bénévoles ayant réglé leur cotisation.

▣ **Les devoirs des bénévoles**

Chaque bénévole s'engage à :

- devenir membre de l'association, c'est-à-dire à s'acquitter de la cotisation annuelle
- adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association et respecter son fonctionnement
- respecter les horaires choisis conjointement
- assurer de façon efficace sa mission et son activité, en réalisant les tâches demandées et en adoptant les attitudes attendues. Ces tâches et attitudes sont travaillées en formation et détaillées dans un document disponible sur demande.
- suivre les actions de formation proposées dans la mesure de ses disponibilités
- échanger et collaborer avec les autres membres de l'association : dirigeants, salariés et autres bénévoles.

L'activité bénévole est librement choisie. Les bénévoles peuvent interrompre leur collaboration ; ils s'engagent à en informer Coup de Pouce Relais le plus rapidement possible.

Coup de Pouce Relais peut également interrompre la participation d'un bénévole si celui-ci ne respecte pas la charte.

▣ **Je participe, je signe !**

Je, soussigné(e)

déclare avoir lu et approuvé la présente charte des bénévoles.

Date :

Signature: